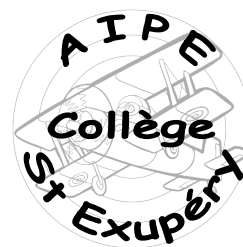


# Quoi de neuf ?



Lettre d'information n° 7

## CONSEILS DE CLASSE :

Les premiers conseils de classe de l'année scolaire ont débuté. Le conseil de classe traite de toutes les questions concernant la vie de la classe, et notamment le niveau pédagogique, l'ambiance, la discipline, l'emploi du temps, le travail en classe et à la maison, l'absence et le remplacement des professeurs, l'orientation.

En règle générale cette instance est constituée des personnes suivantes :

Le chef d'établissement, qui préside le conseil, l'équipe pédagogique de la classe et la Conseillère Principale d'Education, les deux délégués des parents d'élèves et les deux délégués élèves, le cas échéant, le conseiller d'orientation, l'assistante sociale, le médecin scolaire, l'infirmière scolaire, des invités (professeurs des écoles, professeurs de 3e, professeurs documentalistes, élèves, parents, partenaires extérieurs, ...).

La parole est donnée à tous dans le but d'améliorer l'apprentissage et la vie en société des élèves. C'est pourquoi un questionnaire est distribué pour que tous, parents et élèves, puissent s'exprimer.



Votre avis est très important, il sera relayé par les parents délégués qui vont vous représenter au conseil de classe.

Si vous avez des choses à dire, c'est le moment d'en profiter et afin que les informations circulent mieux, n'hésitez pas à donner votre adresse mail !!!

Responsable des conseils de classe pour l'AIPE : [anneletohic@free.fr](mailto:anneletohic@free.fr)

## **Les élections des représentants des parents d'élèves**

pour le collège se sont déroulées le 14 octobre dernier. Pour info, chacune des 2 listes en présence a recueilli 3 postes de titulaires ainsi que 3 postes de suppléants.

Pour l'AIPE, Mme Marie Christine LENOIR, Mme Anne Le TOHIC, M. Patrick ALLAIN, Mme Martine COUDERT-OSMONT, Mme Valérie MOUREAUD et Mme Muriel VOILE ont été élus et siégeront lors des conseils d'administration et des différentes commissions (éducative, permanente, discipline et hygiène et sécurité).

Pour tout problème ou demande d'information, vous pouvez vous rapprocher de l'une de ces personnes.



## **CLUB JEUX DE SOCIÉTÉ**

A la pause de midi, les élèves ont la chance de pouvoir se changer les idées avec le club de jeux de société, animé par les surveillants. La matinale organisée en février a été aussi un gros succès.

Il y a quelques années, cette activité était encadrée par des parents.

Si certains se sentent l'âme joueuse et peuvent consacrer un peu de temps dans leur journée, il serait peut-être possible de s'occuper de ce club, ou au moins d'épauler les surveillants, qui pourraient alors se trouver plus nombreux sur la cour.

(Une simple diminution des moyens ou des postes par le Rectorat ferait de toute façon disparaître ce club)\_



## **La saison 2011 de la vente des Madeleines Bijou et des chocolats aura été un très bon cru !**

En effet, grâce à la bonne implication de l'ensemble des enfants (et des parents), le bénéfice rapporté est assez conséquent et devrait contribuer à alléger sensiblement le coût des sorties et des voyages scolaires prévus cette année au collège.

Bravo à vous tous !

Nous vous rappelons que la distribution aura lieu le **mardi 13 décembre à partir de 16h00 au collège.**

Par ailleurs, les enfants concernés par les voyages linguistiques et leurs parents ont lancé, avec l'appui de l'AIPE, quelques actions dans le but de réduire la facture. Ainsi, une vente de billets de tombola a débuté avec un tirage au sort prévu dans les locaux du magasin Hyper U le 14 janvier prochain. Egalement, une vente de gâteaux et café sont prévus les dimanches 11 et 18 décembre à Indret, près de la cale du bac ainsi que les mercredis 21 et 28 décembre sur le marché de La Montagne. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site de l'AIPE.





## ASSEMBLEE GENERALE DES ADHERENTS DE L'AIPE JEUDI 15 DECEMBRE A 19H30 AU COLLEGE

### VIE SCOLAIRE

Depuis 1981, face à l'augmentation des effectifs dans les collèges, l'Education Nationale a décidé d'étendre aux collèges la « Vie Scolaire » déjà existante dans les lycées, et ce afin d'assurer une meilleure gestion des absences et des sorties des élèves. Pour le collège Saint-Exupéry c'est en 2002-2003 qu'est arrivé le premier Conseiller Principal d'Education (CPE), « la Vie Scolaire » étant préalablement assurée conjointement par le Principal Adjoint et les surveillants. A présent, l'équipe de la « Vie Scolaire » est composée de 7 surveillants (1 en temps plein et 6 à mi-temps) travaillant en équipe et sous l'autorité du Conseiller Principal d'Education (Mme HOUDAYER), placé lui-même sous l'autorité hiérarchique du Chef de l'Etablissement.

#### Missions essentielles du Conseiller Principal d'Education :

- Organiser la vie collective quotidienne hors du temps de classe ;
- Faire respecter le règlement intérieur ;
- Assurer le suivi des élèves en étroite collaboration avec l'équipe enseignante par la participation notamment aux conseils de classe ;
- Créer des conditions de dialogue dans l'action éducative sur le plan collectif ou individuel ;
- Mettre en œuvre des concertations entre les différents partenaires sociaux et acteurs familiaux ou éducatifs pour aider les élèves ayant des troubles de comportements ou des difficultés d'apprentissage scolaire ;
- Participer à la vie administrative de l'Etablissement en participant aux Conseils d'Administrations.

#### Rôles et Devoirs de la « Vie Scolaire » :

##### Positionnement des surveillants :

Ils ont un **rôle d'encadrant** (ils ne doivent pas entretenir des relations de « copinage » avec les collégiens, même si peu d'années les séparent) et **de médiateur** (car ils recueillent beaucoup de confidences d'élèves de 4<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup>).

- 1- Faire respecter le règlement intérieur de l'Etablissement ;  
*A savoir à propos des punitions et sanctions :*  
*Toute personne de la communauté scolaire, sauf le personnel d'entretien, peut donner une punition (comme des retenues par exemple) à un élève pour manque de respect ou comportement inacceptable. Les sanctions comme les blâmes ou les exclusions ne peuvent être posées que par le Chef d'Etablissement.*
- 2- Surveiller les élèves à chaque fois qu'ils ne sont plus avec les enseignants (comme à la cantine ou lorsque les élèves n'ont pas cours). Pour les interours, les élèves demeurent normalement sous l'autorité des enseignants. Toutefois afin d'éviter d'éventuels débordements, un surveillant est présent dans les parties communes du collège ;
- 3- Assurer la gestion des absences soit des élèves par rapport aux familles ; soit des professeurs par rapport aux classes ;
- 4- Surveiller les temps de permanences (le surveillant doit faire respecter le calme. Il peut inciter, voire même l'imposer, la mise au travail ;
- 5- Assurer un accompagnement éducatif par le dialogue avec les jeunes et en lien avec l'équipe pédagogique ;
- 6- Proposer une aide au travail à des volontaires en formant des petits groupes n'excédant pas 5 élèves (Le but étant d'accompagner des jeunes dans les devoirs à faire. Ce n'est pas un soutien scolaire qui est, lui, obligatoirement exercé par un professeur) ;
- 7- Assurer la sécurité et le bon déroulement des entrées et sorties de l'établissement par la présence d'un surveillant au portail du collège (souvent relayé par du personnel de l'Accueil) ;
- 8- Gérer les flux de restauration scolaire et surveiller le bon déroulement du temps de déjeuner ;
- 9- Mettre en place et surveiller les « clubs » du FSE sur l'heure du midi, particulièrement le club de « Jeux de société » ;
- 10- Effectuer toutes les tâches administratives découlant de leurs missions : elles sont très lourdes, notamment pour la gestion des absences. A chaque heure du temps passé dans le collège, les absences sont recensées et doivent être obligatoirement justifiées. Par conséquent, il y a un gros travail qui est déclenché : recherche d'une justification préalable ; vérification en infirmerie ou au CDI ; appels aux parents ou responsable légal ... Toute cette gestion est faite grâce à un logiciel spécifique. (Actuellement, entre le changement d'équipe et de logiciel, quelques petits « bugs » sont à noter mais tout devrait rentrer dans l'ordre très bientôt)
- 11- Etre éventuellement force de proposition pour la création d'une activité ou atelier (Une seule proposition a été faite depuis 2002 et n'a malheureusement pas eu de suites).  
Pour assurer une bonne transmission d'une équipe à une autre ces informations sont notées sur un grand cahier de texte.



#### Modes de recrutements :

L'employeur est l'Education Nationale.

- Le Conseiller Principal d'Education est recruté sur concours ;
- Les postes de surveillants ont été très longtemps pourvus par des étudiants. Le collège essaie de perpétuer ce critère d'embauche mais le manque de proximité de l'établissement par rapport aux facultés posant des difficultés de transports, les postes sont de plus en plus pourvus par des adultes au chômage ou en poursuite d'études (préparation d'examen CNED ou de concours par exemple). Le droit du travail leur accorde du temps pour ces préparations qui rentre donc en compte dans l'aménagement du temps effectué. Le niveau de base exigé est le bac.



**Bonnes fêtes de fin d'année à tous...**

